

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Définitions

K.I.T. Group Suisse SA est l'agence officielle chargée de l'hébergement pour le Congrès mondial de la nature de l'UICN 2025 (ci-après le « Congrès de l'UICN 2025 »), qui se tiendra à Abu Dhabi, Émirats arabes unis, du 9 au 15 octobre 2025 à l'ADNEC. L'organisateur du Congrès de l'UICN 2025 est l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), une association internationale de membres gouvernementaux et non gouvernementaux de droit suisse (ci-après l'« Organisateur »). L'agence d'hébergement est chargée de la gestion de l'hébergement hôtelier et est ci-après dénommée « K.I.T. Group ».

Conditions générales de vente pour la réservation d'offres hôtelières (ci-après « CGV »)

Les présentes CGV régissent les conditions du contrat d'hébergement lorsqu'une chambre d'hôtel est réservée via K.I.T. Group. À cet égard, elles deviennent une composante contractuelle contraignante de chaque réservation de chambre.

L'hébergement hôtelier est soumis à disponibilité et sera attribué selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Tous les tarifs indiqués sont par chambre et par nuit en dollars américains (USD) et incluent la TVA, le petit-déjeuner, les taxes et autres frais applicables aux Émirats arabes unis.

Les réservations par téléphone ne seront pas acceptées. Toutes les réservations devront être effectuées en utilisant le formulaire de réservation officiel et soumises avec les détails complets d'une carte de crédit (sauf si l'option « virement bancaire » est sélectionnée), sans quoi la réservation ne pourra pas être traitée.

Si les hôtels sélectionnés sont complets, K.I.T. Group se réserve le droit de réserver un autre hôtel d'une catégorie et d'une gamme de prix similaires avec l'approbation des délégués. Les heures d'arrivée et de départ respectives du partenaire hôtelier réservé s'appliquent. Si l'heure estimée d'arrivée à l'hôtel est ultérieure à 18h00, il est obligatoire d'en informer K.I.T. Group.

Veuillez contacter K.I.T. Group à l'adresse congress.hotels@iucn-events.org pour les réservations de 10 chambres ou plus, car celles-ci seront traitées séparément.

Paiement

Les délégués ont la possibilité de décider de leur type de paiement (paiement par virement bancaire ou par carte de crédit) jusqu'au **1er juin 2025**. Les paiements par virement bancaire ne seront plus possible après le 1er juin 2025. Seul les paiements par carte de crédit seront autorisés.

Si l'option de **paiement par virement bancaire** est sélectionnée, un ordre de paiement sera envoyé par e-mail au délégué demandeur. Un virement bancaire pour le montant total de l'hébergement (libre de tout frais bancaire) pourra être effectué jusqu'à cette date.

Lorsqu'une **carte de crédit** est utilisée, K.I.T Group facturera le montant total de la totalité du séjour au moment de la réservation de la chambre. K.I.T Group enverra ensuite une confirmation de réservation.

Confirmation et facture

La confirmation et la facture de l'hébergement seront envoyées dès réception du paiement intégral.

Modifications et annulations

Toutes les modifications et annulations doivent être envoyées par écrit (par e-mail) à l'adresse congress.hotels@iucn-events.org.

Veuillez noter que les hôtels n'accepteront directement aucune modification ou annulation.

Capital Centre Arjaan, Centro Capital Centre, Pearl Rotana Capital Centre

- Pour les annulations reçues **jusqu'au 13 juillet 2025 inclus, le 50 % de la valeur des nuits annulées sera facturée par K.I.T. Group.**
- Pour les annulations reçues **après le 13 juillet 2025, aucun remboursement ne sera possible.** Après cette date, la valeur totale de la réservation indiquée sur le formulaire de réservation d'hôtel sera facturée.

Adagio Aparthotel Al Bustan, Aloft Abu Dhabi, Andaz Capital Gate Abu Dhabi, Novotel Abu Dhabi Al Bustan, Oryx Hotel, Premier Inn Abu Dhabi, Shangri-La Qaryat Al Beri & Traders Qaryat Al Beri, Dusit Thani

- Pour les annulations reçues **jusqu'au 7 juillet 2025 inclus, 1 nuit sera facturée par K.I.T. Group.**
- Pour les annulations reçues **après le 7 juillet 2025, aucun remboursement ne sera possible.** Après cette date, la valeur totale de la réservation indiquée sur le formulaire de réservation d'hôtel sera facturée.

Tous les autres hôtels

- Pour les annulations reçues **jusqu'au 31 août 2025 inclus, 1 nuit sera facturée par K.I.T. Group.**
- Pour les annulations reçues **après le 31 août 2025, aucun remboursement ne sera possible.** Après cette date, la valeur totale de la réservation indiquée sur le formulaire de réservation d'hôtel sera facturée.

Aucun remboursement ne sera effectué pour toute réduction de la durée du séjour ou en cas de non-présentation. Le nombre total de nuits réservées sur le formulaire de réservation d'hôtel et confirmées par K.I.T. Group sera facturé.

En cas de non-présentations les chambres seront libérées à 9h00 le lendemain et l'hébergement ne sera pas remboursé.

Annulation du Congrès de l'UICN 2025 pour cause de Force Majeure

Dans le cas où le Congrès de l'UICN 2025 ne pourrait se tenir ou serait reporté en raison d'événements indépendants de la volonté de l'Organisateur et de K.I.T. Group (force majeure) ou en raison d'événements non imputables à une faute intentionnelle ou à une négligence grossière de l'Organisateur et/ou de K.I.T. Group, ni l'Organisateur ni K.I.T. Group ne pourraient être tenus responsables par les délégués d'aucun dommage, coût ou perte encourus, tels que frais de transport, frais d'hébergement, pertes financières, etc.

Conditions de remboursement

Les paiements déjà effectués à K.I.T. Group pour le Congrès de l'UICN 2025 ne pourront être remboursés qu'à la condition obligatoire que K.I.T. Group ait reçu de l'hôtel le remboursement intégral de tous les acomptes, dépôts et/ou autres paiements antérieurement effectués en exécution du présent contrat. Les remboursements ne seront effectués qu'après l'événement.

Règlement des partenaires hôteliers

Les délégués (clients) sont tenus de respecter le règlement intérieur et les règles d'hygiène applicables de chaque partenaire hôtelier. Conformément au règlement intérieur et aux règles d'hygiène applicables, K.I.T. Group se réserve le droit de transmettre les coordonnées du délégué à l'hôtel réservé.

Protection des données

1. Traitement des données à caractère personnel

Lorsque les délégués réservent leur hébergement hôtelier, il leur sera demandé de remplir le formulaire de réservation d'hôtel en indiquant leur nom complet, leur adresse, leur e-mail et leur

numéro de téléphone. Les informations collectées sont nécessaires pour traiter, réserver et compléter leur réservation (y compris l'envoi d'un e-mail de confirmation de la réservation). Si les délégués choisissent d'effectuer le paiement de leur réservation par carte de crédit, les détails de cette carte de crédit (c'est-à-dire le type et le numéro, le code CVC, la date d'expiration et le nom du titulaire de la carte de crédit) seront également collectés.

Le traitement des données à caractère personnel (telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, l'alignement ou la combinaison, la restriction, l'effacement ou la destruction) sera exécuté par K.I.T. Group conformément au Règlement général sur la protection des données (2016/679, « RGPD ») et à la réglementation nationale applicable en matière de protection des données.

Partage des coordonnées

Pendant la préparation et l'exécution du Congrès de l'UICN 2025, K.I.T. Group traitera des données à des fins d'hébergement des délégués et autres opérations de traitement connexes.

En outre, les coordonnées collectées dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'hébergement pourront être partagées avec des tiers (par exemple, des entreprises industrielles) à des fins d'information concernant les activités de l'UICN 2025, si l'une des conditions suivantes est remplie, conformément à l'art. 6 (1) lit. a-f du RGPD :

- les délégués ont donné leur consentement explicite, ou
- le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel le délégué est partie, ou
- le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le délégué est soumis par les présentes CGV, ou
- le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique, ou
- le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, ou
- le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'utilisateur des CGV ou un tiers, sauf si ces intérêts sont supplantés par les intérêts ou les droits et libertés fondamentaux du délégué.

Pour de plus amples informations sur la protection des données, voir [ici](#). Pour toute demande concernant la protection des données, veuillez contacter le délégué à la protection des données (DPD) de K.I.T. Group et de ses filiales par e-mail à l'adresse security@kit-group.org.

Limite de responsabilité

La responsabilité de K.I.T. Group est engagée dans le cadre d'un devoir de vigilance en tant qu'entreprise respectable selon les dispositions légales. La responsabilité de K.I.T. Group, pour quelque raison juridique que ce soit, à l'exception de la responsabilité pour des dommages résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé, sera limitée à l'intention et à la négligence grave. La responsabilité des prestataires de services mandatés n'en sera pas affectée.

Exécution et juridiction

Les présentes CGV sont régies par le droit suisse et sont réputées faire partie intégrante du contrat d'hébergement. Le lieu de représentation est Abu Dhabi, Émirats arabes unis. Le lieu de juridiction, dans la mesure où cela est permis, est Genève, Suisse.

Exigence de forme écrite, clause de dissociabilité et réserve de droit de modification

Aucun accord oral n'a été conclu. Les modifications et/ou ajouts aux présentes CGV devront être effectués par écrit afin d'être effectifs. Cela s'applique également à la renonciation à l'exigence de forme écrite.

Si des dispositions individuelles des présentes CGV sont et/ou deviennent invalides et/ou inapplicables, les dispositions restantes ne seront pas affectées par celles-ci. Au lieu de cela, les parties s'engagent à remplacer les dispositions invalides et/ou inapplicables par des dispositions juridiquement valides et/ou exécutoires qui correspondent économiquement aux dispositions invalides et/ou inapplicables. Cela s'applique également à tout vide juridique.

K.I.T. Group pourra apporter des modifications et/ou des ajouts aux présentes CGV à tout moment, sous réserve de l'exigence de forme écrite et d'informer les délégués de ces révisions de temps à autre. Si les changements et/ou modifications affectent des parties essentielles du contrat d'hébergement et si les droits des délégués sont modifiés de manière significative en conséquence, chaque délégué possédant une réservation d'hôtel existante et payée sera informé séparément, avec une possibilité de consentement.

Au 16/05/2025

K.I.T. Group Suisse SA
Rue Rothschild 57
1202 Genève
Suisse